



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Mme Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain :

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 1er décembre 2025, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, pour l'année 2026, à savoir :

Toutes les séances débuteront à 19 heures.

Janvier	Lundi	12 janvier
Février	Lundi	2 février
Mars	Lundi	2 mars
Avril	Mardi	7 avril
Mai	Lundi	4 mai
Juin	Lundi	1 juin
Juillet	Lundi	6 juillet
Août	Lundi	3 août
Septembre	Mardi	8 septembre
Octobre	Lundi	5 octobre
Novembre	Lundi	2 novembre
Décembre	Lundi	7 décembre

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 2 décembre 2025.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sandra Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par les membres du conseil municipal, entre 00h00 et 23h59, le 2 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 2 décembre 2025.

Signé : Sandra Turcotte

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière